

Vote de la révision de la Constitution ce mercredi

NOUVELOBS.COM | 16.01.2008 | 11:24

Lors de l'examen des amendements mardi soir, les députés ont repoussé *sine die* la reconnaissance des langues régionales. Le vote de la révision constitue un préalable à la ratification du traité européen.

Le vote de la révision de la Constitution, préalable à la ratification du traité européen de Lisbonne, doit intervenir mercredi 16 janvier après-midi à l'Assemblée.

Lors de l'examen des amendements mardi soir, les députés ont notamment repoussé *sine die* la reconnaissance des langues régionales.

"Ce n'est pas l'objet de la révision constitutionnelle. Le gouvernement s'engage à avoir un débat devant le Parlement sur ce sujet", a indiqué la garde des Sceaux, Rachida Dati, en réponse à deux amendements sur la reconnaissance des langues régionales, qui n'ont pas été adoptés.

Les socialistes demandaient de compléter

l'article 2 de la Constitution française ("la langue de la République est le Français") par les mots: "dans le respect des langues régionales qui font partie de notre patrimoine".

"Ce n'est jamais le bon moment"

Dans un autre amendement, plusieurs députés UMP dont le vice-président de l'Assemblée Marc Le Fur (Côte d'Armor) souhaitaient que la France puisse adhérer "à la Charte européenne des langues régionales ou européennes signée le 7 mai 1999".

Les députés UMP ont décidé de renvoyer à l'après-municipales la question de l'adhésion de la France à la Charte européenne des langues régionales, en découplant ce débat de la ratification du traité européen, avait annoncé mardi leur chef de file Jean-François Copé.

"Pour adopter ce texte, que nous aurions dû adopter depuis longtemps, ce n'est jamais le bon moment", a déploré le député Modem Jean Lassalle (Pyrénées-Atlantiques), défendant "notre passé, tradition, patrimoine et culture" et craignant que l'anglais ne devienne la langue unique de l'Union européenne.

http://tempsreel.nouvelobs.com/actualites/politique/20080116.OBS5466/vote_de_la_revision_de_la_constitution_ce_mercredi.html



(c) Reuters